

Tarifs pour l'année scolaire 2017/2018

FRAIS DE SCOLARITE

- ❖ en maternelle : 198 € par an
- ❖ en primaire : 238 € par an

La contribution des familles est destinée à financer les **investissements immobiliers** et les **frais suivants** : fournitures scolaires, fichiers, fournitures spécifiques pour les arts plastiques, photocopies, spectacles, activités pédagogiques des projets d'année, cotisations UDOGEC, UGSEL, MSC ASSURANCES (assurance individuelle accident scolaire et extra-scolaire). *Une réduction est accordée au 3^{ème} enfant. Se renseigner au service comptabilité.*

Pour régler les frais de scolarité, vous pouvez opter pour :

- ☞ **le règlement mensuel par chèque à réception des factures** qui vous seront adressées tous les mois d'octobre à juillet.
- ☞ **le prélèvement mensuel** :
Les frais de scolarité sont prélevés en dix mensualités de :
 - 19,80 € pour un élève de maternelle
 - 23,80 € pour un élève de primaire

Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois, du 10 octobre au 10 juin ; la dixième mensualité est prélevée la 1^{ère} quinzaine de juillet. Pour la contribution scolaire, une **réduction annuelle de 86 euros** est accordée pour le 3^{ème} enfant et les suivants.

Si l'option prélèvement est déjà en cours :

Il sera reconduit automatiquement, sauf avis contraire de votre part, avant le 8 septembre 2017.

N'oubliez pas de nous fournir un nouveau RIB en cas de changement de coordonnées bancaires.

Si vous choisissez le prélèvement automatique pour la première fois : vous devrez cocher l'option sur la fiche de renseignements et nous transmettre un relevé d'identité bancaire afin que nous puissions établir et vous transmettre un « mandat de prélèvement SEPA ».

CANTINE

- ❖ Coût du repas **régulier** : 3,70 €
- ❖ Coût du repas **occasionnel** : 4,50 €

Les tickets repas sont en vente à l'accueil, **à l'unité** pour les repas occasionnels ou par **carnet de 10 tickets** si l'élève mange régulièrement à la cantine. Une **aide financière pour les enfants Lesneviens** déjeunant à la cantine peut être accordée par le **CCAS**. (Se renseigner à l'accueil de l'école ou la mairie de Lesneven)

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Garderie

- ❖ 28 € pour 10 heures

Etude

- ❖ Si l'élève reste **régulièrement** à l'étude, nous vous conseillons d'opter pour le tarif forfaitaire mensuel :
 - Jusqu'à 18h00 : **27 €**
 - Jusqu'à 18h30 : **31 €**
 - Jusqu'à 19h00 : **37 €**

Tarif plein pour 3 ou 4 soirs par semaine, demi-tarif pour 2 soirs.

- ❖ Si l'élève fréquente **occasionnellement** l'étude, il vous faudra acheter une **carte « Etude – Occasionnelle »** au prix de **28 €** pour 10 heures.

Le coût du **goûter est inclus** dans le forfait étude ou garderie.

Les **cartes de garderie et d'étude** sont en **vente à l'accueil**. **Elles sont payables à l'avance**. La carte de garderie et la carte « Etude occasionnelle » sont cochées par demi-heure. Les frais de **garderie** peuvent être réglés par **CESU**.

Si vous optez pour le forfait étude, à la fin de chaque mois, la carte vous sera remise ; cela vous permettra de penser à en acheter une autre ! Le calcul du forfait étude est basé sur le nombre total de jours de classe de l'année scolaire, divisé par 10 mois ; le prix de la carte au mois ne change donc pas, qu'il y ait des vacances ou pas. Si un élève reste occasionnellement jusqu'à 17h00, son temps de présence sera comptabilisé sur une carte « Etude- Occasionnelle ».

Les frais de garderie et d'étude des enfants de moins de sept ans au 31 décembre ouvrent droit à un **crédit d'impôt**.

Pensez à conserver vos cartes, indispensables pour l'attestation fiscale !

*Lorsque les 3 enfants d'une même famille restent en même temps à l'étude et/ou à la garderie, la **gratuité est accordée au 3^{ème} enfant de la famille** sur les frais d'étude ou de garderie. Se renseigner au service comptabilité.*

PISCINE

- ❖ Coût d'une séance : **3,32 €**

Ce montant est intégralement reversé à la Communauté de Communes.

Ces **frais vous seront facturés à la fin des séances** (Ils seront prélevés si vous avez opté pour ce mode de paiement.)

Les enfants se rendent à la piscine à raison de 10 séances par an de la GS au CM1.

CATECHÈSE ET CULTURE CHRETIENNE

L'inscription à la catéchèse ou au parcours de culture chrétienne concerne les élèves de **CE2, CM1 et CM2**. Une fiche d'information vous sera adressée à la rentrée.

Quelle que soit l'activité choisie, la participation des familles pour l'année s'élève à **15 € pour le 1^{er} enfant** et **10 € pour le 2^{ème} ou 3^{ème} enfant**. Elle sera **portée sur la facture**.

SERVICE COMPTABILITE

Si vos horaires de travail ne vous permettent pas de vous adresser à l'accueil de l'établissement pour l'achat de tickets-repas, de cartes de garderie ou d'étude, **vous pouvez nous remettre votre règlement sous enveloppe en indiquant impérativement :**

→ Les nom, prénom et classe de l'enfant

→ L'objet du règlement